

## ESPÈCES EXPLOITÉES

### Ressources de krill

#### Rapport du WG-EMM

##### Répartition et stock existant

5.1 Le Comité scientifique prend note des résultats de l'Atelier sur la zone 48 en ce qui concerne la répartition et le stock existant du krill. Ceux-ci indiquent que les indices de recrutement sont fort semblables dans les sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3, ce qui laisse entendre que des phénomènes à grande échelle influencent sans doute la dynamique des populations de cette région (annexe 4, paragraphes 4.1 à 4.12).

##### Recrutement et mortalité

5.2 Le Comité scientifique prend note de l'examen détaillé des indices de recrutement du krill et des raisons justifiant de substituer le terme "recrutement proportionnel" par "recrutement par tête". Cette substitution est reconnue appropriée (annexe 4, paragraphes 4.1 à 4.38).

5.3 Par le biais d'analyses, le groupe de travail a démontré que des erreurs se seraient immiscées soit dans les estimations actuelles de mortalité (M) soit dans les estimations de recrutement par tête. Le Comité scientifique indique qu'il conviendrait de résoudre ces erreurs. Il serait bon de s'attarder tout particulièrement sur les questions clés soulevées au paragraphe 4.38 du rapport du groupe de travail (annexe 4) et ainsi, de déterminer comment utiliser les données de densité par longueur de secteurs restreints pour estimer les tendances à grande échelle du recrutement absolu.

##### Campagne d'évaluation synoptique de la zone 48

5.4 Le Comité scientifique remarque que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la conception et l'organisation de la campagne d'évaluation synoptique sur le krill de la zone 48, dont l'objectif premier est d'obtenir une estimation plus précise de  $B_0$ , la biomasse d'avant l'exploitation. La campagne d'évaluation est prévue pour janvier 2000 (annexe 4, paragraphes 9.49 à 9.90).

5.5 Telle qu'elle est conçue, la campagne sera menée par trois navires qui suivront des transects parallèles caractéristiques de la région à l'étude. Au cas où d'autres navires seraient disponibles, ils pourraient suivre des transects qui seraient intercalés dans les premiers.

5.6 Les mesures clés que devrait rapporter la campagne d'évaluation sont :

- i) données acoustiques sur le krill, collectées au moyen d'un échosondeur scientifique Simrad EK500 le long du transect;

- ii) données de fréquence des longueurs du krill, collectées au moyen d'un chalut RMT 8 (ou équivalent); et
- iii) données sur l'océanographie physique collectées au moyen d'un CTD jusqu'à 1 000 m.

L'échantillonnage au chalut et les données de CTD seraient collectées aux stations, à midi et minuit.

5.7 Tout échantillonnage supplémentaire est encouragé, à condition qu'il ne soit pas effectué au détriment de la collecte des données principales. Il conviendrait d'envisager de procéder à l'observation des oiseaux de mer et mammifères marins par des techniques types, telles que celles mentionnées au paragraphes 4.27 et 4.30. Le Comité scientifique réalise toutefois que les navires ne disposent que d'un nombre limité de couchettes.

5.8 Les participants sont incités à mener leurs propres études standard régionales, soit avant, soit après la campagne d'évaluation synoptique pour que la couverture spatiale étendue de cette dernière puisse être liée à la séquence temporelle des campagnes d'évaluation régionales.

5.9 Il est prévu que les navires de trois pays membres, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis soient utilisés pour cette campagne, et le Comité scientifique prie ces membres de bien vouloir confirmer qu'ils sont en mesure d'envoyer leurs navires en Géorgie du Sud la première semaine de janvier pour entamer le premier étalonnage.

5.10 Le Brésil et la république de Corée ont fait part de leur intérêt et souhaitent participer à cette campagne avec des navires de recherche bien équipés. Ayant noté que le Pérou pourrait également s'y intéresser, le Comité scientifique charge Edith Fanta (Brésil) de tâcher d'obtenir de plus amples renseignements. En outre, des scientifiques ukrainiens, experts en biologie du krill, en hydroacoustique et en océanologie, souhaiteraient prendre part à la campagne d'évaluation sur des navires d'autres pays.

5.11 Le Comité scientifique convient que tout membre désireux de participer à la campagne d'évaluation devrait en faire part au coordinateur (Jon Watkins, Royaume-Uni) avant le 15 mars 1999. R. Hewitt, M. Naganobu et J. Watkins ont convenu d'assurer la coordination du plan de campagne de leurs pays respectifs.

5.12 Le coordinateur de la campagne d'évaluation a pour mission : d'organiser un atelier de planification (dans la deuxième quinzaine du mois de mars 1999), de coordonner les plans et préparatifs de la campagne, de servir de coordinateur en mer, de garantir que les données sont bien fournies à la CCAMLR et aux participants, d'organiser, après la campagne, un atelier d'analyse des données et de coordonner la préparation du rapport.

5.13 Le Comité scientifique s'accorde sur le fait que l'analyse des jeux de données essentiels devrait avoir lieu lors d'un atelier qui se tiendrait dès que possible après la campagne d'évaluation, mais avant la réunion de l'an 2000 du WG-EMM, et auquel assisteraient tous les participants à ladite campagne. Il est également convenu que les participants se chargeraient, en commun, des premières publication et dissémination des principaux résultats de la campagne d'évaluation.

5.14 Le centre des données de la CCAMLR serait le dépositaire de toutes les données principales, ce qui demanderait que soient mis au point, avant la réalisation de la campagne d'évaluation, des formats de stockage des données.

#### Données requises

5.15 Le Comité scientifique approuve la liste des données requises à l'égard du krill et définies dans le rapport du groupe de travail (annexe 4, paragraphes 12.2 i) à vii), ix), x) et 12.3 ii), iii) et x).

#### Limites préventives de capture et avis à la Commission

5.16 Le Comité scientifique note que les nouvelles informations ne suffisent pas à justifier une réévaluation des limites préventives de captures de krill. Il reconnaît grâce aux progrès continus dans le développement d'un modèle général de la dynamique du krill dans la zone 48, à la suite de l'atelier chargé d'examiner la zone 48, il sera bientôt possible d'évaluer la répartition de la limite préventive de captures dans cette zone (annexe 4, paragraphe 8.1).

5.17 Le Comité scientifique note qu'aucune nouvelle mesure de gestion n'a été proposée par le WG-EMM (annexe 4, paragraphe 8.21).

#### Ressources de poissons

##### Matériel servant de support aux évaluations

5.18 Pour effectuer les évaluations des stocks, le WG-FSA a utilisé les estimations des captures totales (notamment celles de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée) de la saison en cours, à savoir de la fin de la dernière réunion à ce jour. Le Comité scientifique se rallie au WG-FSA pour reconnaître que ces chiffres constituent de meilleures valeurs à introduire dans les modèles d'évaluation que les captures de l'année australe déclarées aux paragraphes 2.7 et 2.8 et aux tableaux 3 et 4.

5.19 Les estimations des captures totales de *D. eleginoides* effectuées pendant la saison de pêche 1997/98 sont données en détail aux paragraphes 3.20 à 3.38 et au tableau 8 de l'annexe 5. Celles de *C. gunnari* sont résumées au paragraphe 3.14 de cette même annexe. Ces données sont récapitulées au tableau 6.

5.20 Pour les prochaines réunions, le Comité scientifique recommande de faire préparer par le secrétariat les statistiques de captures non seulement de l'année australe, mais également de la dernière saison de pêche.

## Saisie des données dans la base de données et validation

5.21 Pour appuyer les travaux de la CCAMLR, le secrétariat tient de nombreux jeux de données informatisés. À longue échéance, il est prévu de formater tous les jeux de données pour qu'ils soient compatibles avec un système de gestion de base de données, et de documenter chacun d'eux dans le guide d'utilisation des jeux de données du secrétariat. Dans le cadre de cette intégration à long terme des jeux de données, le secrétariat procède à l'élaboration d'un réseau interne.

5.22 Toutes les données de pêche, et d'observation de l'année australe 1997/98 et des années précédentes ont été saisies et validées. Cependant, comme c'était le cas les années précédentes, certains jeux de données n'ont été soumis que récemment. Ceux-ci sont en traités dans l'ordre décrit au paragraphe 3.4 de l'annexe 5. Certaines données de 1997/98, n'ayant pas été soumises à temps ou étant en cours de soumission, n'ont pas été disponibles pour la réunion du WG-FSA.

5.23 Le secrétariat est également chargé du transfert de toutes les données de campagne d'évaluation disponibles dans la toute nouvelle base de données. Les participants sont invités à soumettre, ou à resoumettre, au secrétariat, les données de campagnes d'évaluation récentes, avec une documentation de support, pour que le groupe de travail puisse les utiliser dans ses prochaines analyses (annexe 5, paragraphe 3.7).

## Estimations de la surface du fond marin

5.24 Lors de la réunion de l'année dernière, le WG-FSA s'était fondé sur des estimations de la surface du fond marin de deux intervalles bathymétriques de pêche pour estimer la quantité de substrat susceptible de convenir à *Dissostichus* spp. dans des secteurs faisant l'objet de projets de pêcheries nouvelles ou exploratoires. Cette année, les estimations des surfaces de fond marin par strate de profondeur sont révisées. Elles font mention des profondeurs moyennes de cases de 2' sur 2'. De plus, les intervalles bathymétriques de pêche de la sous-zone 88.1 sont calculés au sud de 72°S, alors que l'année dernière, les données sur ce secteur n'étaient pas disponibles. De l'analyse de la région située au sud de la sous-zone 88.1 est exclue la zone de fond marin recouverte de glace en permanence (annexe 5, paragraphes 3.8 à 3.12). Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-FSA selon laquelle les membres devraient être encouragés à poursuivre la collecte de données bathymétriques détaillées et à les soumettre au secrétariat pour le développement d'un jeu de données bathymétriques à haute résolution, qui permettrait de mieux cerner l'habitat des espèces.

## Campagnes de recherche

5.25 Plusieurs campagnes de recherche, décrites en détail aux paragraphes 3.82 à 3.86 de l'annexe 5, ont été réalisées dans la zone de la Convention pendant la saison 1997/98. On note, entre autres : les campagnes au chalut menées par les États-Unis dans la sous-zone 48.1 et l'Australie dans la division 58.5.2, les campagnes de recherche à la palangre menées par l'Espagne dans la sous-zone 48.6 et la division 58.4.4 et le Chili dans les sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3. Le Comité scientifique reconnaît que ces efforts de recherche seront d'une grande valeur pour les évaluations. L'information obtenue au cours des campagnes

d'évaluation à la palangre menées par l'Espagne et le Chili a largement contribué à approfondir la connaissance de *Dissostichus* spp. dans des régions faisant l'objet de propositions de pêcheries nouvelles et exploratoires.

#### Réouverture de pêcheries fermées ou abandonnées

5.26 Le Comité scientifique prend note de la discussion du WG-FSA sur la nécessité de mettre en place une procédure officielle pour traiter des pêcheries fermées ou abandonnées (annexe 5, paragraphes 3.88 à 3.92). Il convient du fait qu'une pêcherie pourrait être considérée comme abandonnée lorsque l'évaluation qui la concerne est dépassée. Cette pêcherie aurait alors à soumettre de nouvelles informations à partir desquelles il serait possible d'effectuer une évaluation satisfaisante avant qu'elle ne reprenne ses activités, faute de quoi, la pêcherie redeviendrait une nouvelle pêcherie. À cette fin, le Comité scientifique charge le WG-FSA de considérer comment il pourrait déterminer la période de validité des évaluations et recommandations qu'il lui fournit. À cet égard, il demande également au WG-FSA de déterminer à quelle fréquence une pêcherie doit être évaluée et examinée. Par exemple, l'évaluation du rendement annuel à long terme des myctophidés de la sous-zone 48.3 date maintenant de quatre ans. Le Comité scientifique prie le WG-FSA de déterminer la fréquence à laquelle doivent être examinées les évaluations de rendement à long terme produites par le GYM.

#### Système général

5.27 Le WG-FSA fait bon accueil à un document de discussion (CCAMLR-XVII/18) soumis par la Communauté européenne sur une structure régulatrice unifiée pour la CCAMLR fondée sur les stades de développement des pêcheries (annexe 5, paragraphes 3.93 à 3.95). Cette initiative est considérée comme importante, et le WG-FSA reconnaît la nécessité de mettre en place une structure de ce type. Il partage également l'opinion exprimée au dernier paragraphe de ce document, selon laquelle, du fait que cette mise en place risque de prendre un certain temps, les mesures de conservation 31/X et 65/XII devraient rester en vigueur tant qu'un autre système n'aura pas été adopté.

5.28 De plus, le Comité scientifique insiste sur le fait que la transition d'une pêcherie en développement à une pêcherie établie ne devrait avoir lieu que lorsque le WG-FSA aura été en mesure de mener une évaluation du stock qui confirme que celui-ci peut soutenir la pêche conformément aux critères de décision fixés par la Commission. Il approuve également l'importance des notifications préalables que doivent adresser les membres ayant l'intention de commencer à pêcher dans des pêcheries nouvelles ou abandonnées.

#### Biologie, démographie et écologie des poissons

5.29 Les caractéristiques biologiques et démographiques de diverses espèces de poissons sont présentées aux paragraphes 3.96 à 3.136 de l'annexe 5. Les points importants sont considérés ci-dessous.

5.30 L'identification de *Dissostichus* spp., notamment la distinction entre *D. eleginoides* et *D. mawsoni* est discutée. Les caractéristiques biologiques des deux espèces sont fournies.

5.31 Les aires de chevauchement des deux espèces de *Dissostichus* font l'objet de discussions au sein du WG-FSA (annexe 5, paragraphes 3.100 à 3.103). Pour aider à l'évaluation, la délimitation entre *D. eleginoides* et *D. mawsoni* est illustrée à la figure 1 de l'annexe 5.

5.32 Plusieurs études qui ont tenté de déterminer l'âge de *D. eleginoides* ont été examinées. Elles utilisent les anneaux sur les otolithes et les écailles, et la datation à l'analyse du carbone 14. Le WG-FSA, ayant convenu qu'il était encore nécessaire de poursuivre les travaux pour valider les méthodes de détermination de l'âge afin d'élucider l'échelle temporelle de la formation des anneaux sur les écailles, prie les membres de faire part à la prochaine réunion du WG-FSA de leurs résultats sur l'utilisation des écailles et des otolithes pour la détermination de l'âge. Plusieurs études portent sur la fécondité, la maturité et la structure des stocks de *Dissostichus* spp. Parmi les résultats importants, il convient de noter que *D. eleginoides* se reproduit probablement fin juillet/août et peut-être en avril/mai dans la sous-zone 48.3. Des études de marquage à l'île Macquarie indiquent qu'un seul poisson sur les 469 recapturés ne provenait pas du lieu où il avait été lâché, et que des études génétiques préliminaires montrent que les poissons de sites distants l'un de l'autre de seulement 40 milles semblent avoir des séquences d'ADN très différentes. Cependant, durant la réunion, un cas a été déclaré selon lequel un spécimen de *D. eleginoides* marqué dans la région des îles Malouines aurait été recapturé près de Coquimbo au Chili, soit à plusieurs milliers de kilomètres de l'endroit où il avait été marqué.

5.33 Le Comité scientifique reconnaît que des études supplémentaires sur la délimitation des stocks sont nécessaires, et que des informations sur le sujet sont requises d'urgence pour résoudre le problème des unités de gestion discuté ci-dessous (paragraphes 5.37 et 5.39).

5.34 La pêcherie exploratoire à la palangre menée par la Nouvelle-Zélande dans la sous-zone 88.1 a fourni des informations sur la répartition, le régime alimentaire et la croissance de *D. mawsoni*. Des travaux du même type ont été entrepris par le Chili dans les sous-zones 48.1, 48.2 et 88.3.

5.35 Parmi les informations sur la biologie de *C. gunnari* et de plusieurs autres espèces, il convient de noter une estimation révisée de la biomasse, et des données de fréquence de longueurs relatives à *C. gunnari* de la sous-zone 48.1, ainsi que l'abondance de plusieurs espèces déduite d'études effectuées au trémail sur 15 ans.

#### Développements liés aux méthodes d'évaluation

5.36 Un nouveau guide d'utilisation du GYM a été présenté au WG-FSA, de même que l'ont été les dernières améliorations qui lui ont été apportées. La validation du GYM n'a révélé que deux erreurs mineures. Les membres ont été invités à réaliser d'autres évaluations et le secrétariat a été chargé d'établir un registre des essais tentés sur le GYM. Le Comité scientifique remercie A. Constable d'avoir fourni le guide d'utilisation et d'avoir procédé avec D. Ramm à la validation du GYM, ce qui le rend facile à utiliser par de nombreux participants aux réunions. Une version en est disponible sur CD-ROM pour les participants

qui désirent procéder à des évaluations dans leur propre institut. La discussion du WG-FSA a porté sur une proposition d'enregistrement du statut des méthodes d'évaluation et des programmes informatiques connexes dont se sert la CCAMLR. Les membres ont été invités à participer à la validation des programmes qui n'ont pas encore été validés et le secrétariat a été chargé de centraliser les programmes utilisés par la CCAMLR et les informations sur les essais réalisés dans le cadre de la validation.

#### Examen des limites des zones de gestion et des stocks de *Dissostichus* spp.

5.37 Après avoir pris connaissance des résultats préliminaires des études génétiques et de marquage de *D. eleginoides* près de l'île Macquarie et procédé à des analyses des surfaces de fond marin dans l'intervalle de pêche de 500 à 1 800 m de profondeurs, le WG-FSA a examiné la possibilité de la présence de stocks isolés de *Dissostichus* spp. sur des échelles spatiales plus réduites que celles des zones de gestion actuellement utilisées par la CCAMLR (SC-CAMLR-XVII/BG/4, paragraphes 3.151 à 3.154). Du fait de cette possibilité, l'approche la plus prudente consiste à présumer que des stocks isolés de *Dissostichus* spp. risquent d'être présents sur des échelles spatiales réduites. Le groupe de travail a identifié deux types d'échelles spatiales : l'aire géographique dans laquelle ces stocks sont évalués (unité d'évaluation) et l'aire géographique dans laquelle ils sont gérés (unité de gestion).

5.38 Le Comité scientifique note que l'évaluation des rendements des pêcheries nouvelles et exploratoires notifiées pour 1998/99 prenait comme unités d'évaluation les sous-zones ou les divisions statistiques. Cette approche avait déjà été utilisée en 1997. Par ailleurs, le Comité scientifique note que le WG-FSA a provisoirement identifié des unités de gestion plus limitées fondées sur les analyses des surfaces de fond marin effectuées à l'intervalle de pêche d'une profondeur de 500 à 1 800 m (SC-CAMLR-XVII/BG/4, tableau 15, figure 1). C'est en fonction des nouvelles pêcheries proposées par la France et de la pêcherie exploratoire proposée par l'Afrique du Sud qu'ont été déterminées les unités de gestion à l'intérieur et à l'extérieur des limites de la ZEE.

5.39 Le Comité scientifique estime que la Commission pourrait faire reposer l'attribution de l'effort de pêche dans les pêcheries nouvelles et exploratoires et dans les zones où les palangriers et les chalutiers visent la même espèce sur ces unités de gestion. Celles-ci pourraient également être utilisées pour établir quels seront, à l'avenir, les lieux de pêche les plus recherchés dans les propositions de pêcheries nouvelles et exploratoires. Le Comité scientifique prie la Commission de se prononcer sur cette question et de déterminer si elle devrait être poursuivie et approfondie, notamment dans le secteur de l'océan Indien de la zone de la Convention.

## Évaluations et avis de gestion

### *Dissostichus eleginoides*

#### Méthodes appliquées à l'évaluation de *D. eleginoides*

5.40 Le Comité scientifique note, ainsi que cela avait été le cas lors des réunions précédentes du WG-FSA, que l'évaluation de *D. eleginoides* à la réunion de 1998 a porté sur trois types d'analyses de données :

- i) uniformisation et évaluation des données de CPUE;
- ii) détermination des rendements annuels à long terme au moyen du GYM; et
- iii) analyse des données de longueurs pour l'examen des tendances de la taille à la capture.

L'application de ces méthodes est discutée aux paragraphes 4.86 à 4.90 de l'annexe 5.

5.41 Le Comité scientifique convient que l'utilisation des modèles d'évaluation comme le GYM est fort utile pour évaluer les limites préventives de capture pour les pêcheries des nombreuses zones statistiques pour lesquelles il n'existe que peu d'informations. Pour certaines zones, il existe à présent un jeu de données sur la CPUE regroupant plusieurs années, ce qui permettra d'avoir recours aux techniques d'évaluation fondées sur le dépeuplement comme la méthode de de Lury. Lorsque les données sont limitées, il convient d'utiliser les données de recrutement anciennes et le GYM, mais lorsque la tendance de la CPUE est claire et nette, davantage d'informations sur l'état des stocks pourront être obtenues à l'aide des méthodes d'évaluation traditionnelles. Ces analyses pourraient être utilisées comme alternative à la méthode d'évaluation des rendements du repeuplement à court terme.

5.42 Le Comité scientifique recommande au secrétariat de se procurer des logiciels appropriés d'analyses du dépeuplement avant la prochaine réunion du WG-FSA. Celui-ci devra alors déterminer le meilleur moyen d'utiliser le GYM et les méthodes fondées sur le dépeuplement pour estimer les rendements annuels à long et à court terme.

### Géorgie du Sud (sous-zone 48.3)

#### Normalisation de la CPUE

5.43 Le Comité scientifique note les analyses de GLM réalisées par le WG-FSA qui comportent de nouvelles informations sur les saisons de pêche précédentes ainsi que sur la saison de pêche 1997/98.

5.44 Le Comité scientifique approuve l'utilisation des CPUE d'hiver uniquement dans les analyses de GLM car celles-ci permettent un meilleur recoupement des navires des différents pays tout au long de la saison de pêche (annexe 5, paragraphe 4.93).

5.45 Les détails de l'application des analyses de GLM figurent à l'annexe 5, paragraphes 4.94 à 4.103. Le Comité scientifique partage l'inquiétude du WG-FSA quant aux indices de CPUE, tant en kilogrammes qu'en nombre de poissons par hameçon, qui témoignent d'une tendance au déclin constante depuis 1994 (annexe 5, figures 4 et 5).



### Détermination du rendement annuel à long terme au moyen du GYM

5.46 Les détails relatifs aux méthodes d'évaluation et aux paramètres d'entrée pour le GYM effectué par le WG-FSA figurent à l'annexe 5, paragraphes 4.104 à 4.107 et au tableau 17.

5.47 On a réalisé, au cours de la réunion du Comité scientifique, que des paramètres d'entrée périmés avaient été utilisés dans cette analyse. Le modèle a été de nouveau testé en utilisant les paramètres d'entrée à jour figurant au tableau 18, à l'annexe 5 de SC-CAMLR-XVI, ainsi qu'au tableau 7. Le rendement pour lequel la probabilité de 0,1 qu'il tombe au-dessous de 0,2 du médian du niveau de biomasse reproducteur de pré-exploitation sur une période de 35 ans, était de 3 616 tonnes. L'évitement médian de ce niveau de capture est de 0,52.

5.48 Pour la deuxième année consécutive, le Comité scientifique identifie des erreurs dans les analyses effectuées par le WG-FSA. Il souligne par conséquent qu'il est important que l'historique des évaluations de chaque stock soit parfaitement documenté.

### Comparaison des résultats du GYM et de la tendance de la CPUE indiquée par le GLM

5.49 L'année dernière, le WG-FSA avait noté que les tendances de la biomasse médiane dérivées du GYM indiquaient un déclin moins important que celui qu'avaient indiqué les analyses de la CPUE au moyen du GLM. Les nouvelles analyses des données de CPUE effectuées cette année par le GLM indiquent un déclin continu de la CPUE entre 1997 et 1998.

5.50 Le WG-FSA avait utilisé le GYM pour examiner les effets des séries temporelles des recrutements observés et de l'historique des captures sur l'état du stock reproducteur pour comparer les résultats des analyses de CPUE à ceux du GYM. Les résultats préliminaires indiquent que le déclin de la CPUE pourrait résulter d'une série de faibles recrutements au début des années 1980 (annexe 5, paragraphes 4.108 à 4.110).

5.51 J. Beddington note l'absence de continuité entre les résultats de l'analyse de CPUE et ceux du GYM. Le GYM effectue un grand nombre de tests dans une procédure de projection stochastique. Certains tests pourraient être compatibles avec la tendance de CPUE, d'autres pas.

5.52 Le Comité scientifique note que les cohortes abondantes dans la dernière partie de l'historique du recrutement donné dans SC-CAMLR-XVI, annexe 5, tableau 17, entreront dans la pêcherie au cours des prochaines années. Au fur et à mesure que cela se produit, les effets pourraient être considérés comme un revirement de la tendance de la CPUE. Vu que l'on dispose de données sur le recrutement sur une période de 14 années et de données de CPUE sur une période de sept ans, la possibilité de l'utilisation du modèle d'épuisement pour l'évaluation des rendements, ainsi qu'il en est question aux paragraphes 5.41 et 5.42, devrait être examinée.

### Tendances des tailles à la capture

5.53 Le Comité scientifique prend note de l'analyse préliminaire des données de fréquence de longueurs pondérées en fonction de la capture et approuve la recommandation faite au secrétariat quant à la mise en place de routines pour l'extrapolation des données de fréquences de longueurs pondérées en fonction de la capture avant la réunion de 1998 et quant au développement de ces routines pendant la période d'intersession.

### Avis de gestion - *D. eleginoides* (sous-zone 48.3)

5.54 L'estimation du rendement effectuée par le GYM est de 3 616 tonnes, ce qui est comparable aux résultats obtenus lors de la réunion de l'année dernière (3 540 tonnes).

5.55 L'analyse des données disponibles pour la dernière saison montre que le déclin de la CPUE s'est poursuivi de 1997 à 1998. Selon une analyse préliminaire effectuée au moyen du GYM, ce déclin aurait pu être causé par une série de faibles recrutements au début des années 80. Le Comité scientifique considère toutefois que la limite de capture fixée pour la saison 1998/99 devrait être inférieure aux 3 616 tonnes indiquées par le GYM afin que soit maintenue une marge de prudence dans les résultats de l'analyse de la CPUE.

5.56 Le Comité scientifique rappelle l'avis qu'il a formulé l'année dernière, à savoir, qu'il est essentiel de prendre les points suivants en considération avant de fixer une limite des captures pour la saison 1998/99 :

- i) la surpêche du recrutement ne semble pas poser de problème à cette époque; et
- ii) une réduction de la limite de capture, pour que celle-ci soit légèrement inférieure au rendement de précaution estimé, serait appropriée.

5.57 Le Comité scientifique fait remarquer que ce stock pourrait être analysé l'année prochaine au moyen des nouvelles techniques qui avaient été suggérées (paragraphe 5.41), et qui en permettraient peut-être une estimation plus précise.

### Îles Sandwich du Sud (sous-zone 48.4)

5.58 Malgré la limite de capture de 28 tonnes fixée pour la dernière saison, aucune opération de pêche dans cette sous-zone n'a été déclarée à la Commission pendant la saison 1997/98. Aucune nouvelle information qui aurait permis au WG-FSA de mettre l'évaluation à jour ne lui a été communiquée.

### Avis de gestion - *D. eleginoides* (sous-zone 48.4)

5.59 Le Comité scientifique recommande de reconduire la mesure de conservation 128/XVI à la saison 1998/99 et de réviser la situation de la sous-zone, à la réunion de l'année prochaine, en vue de réévaluer la période de validité de l'évaluation existante.

## Îles Kerguelen (division 58.5.1)

### Normalisation de la CPUE pour la pêche au chalut

5.60 Le WG-FSA a utilisé un GLM pour normaliser une série à jour des données de CPUE de la pêche au chalut de *D. eleginoides* de la division 58.5.1 (annexe 5, paragraphes 4.121 à 4.126). Cette analyse au moyen d'un GLM a suivi l'approche utilisée à la dernière réunion du groupe de travail.

5.61 La CPUE ajustée et normalisée a baissé entre 1990/91 et 1993/94 mais est relativement stable depuis lors (annexe 5, figure 8). Néanmoins, l'indice de CPUE de l'année australe 1997/98 est le plus bas qui ait jamais été enregistré.

5.62 Le groupe de travail juge alarmante la tendance au déclin reflétée dans les taux de capture normalisés et note que celle des taux de capture nominale reflète une baisse beaucoup plus abrupte de la CPUE dans la première partie de la série temporelle (annexe 5, figure 8). De nouvelles inquiétudes sont exprimées en ce qui concerne l'accroissement évident du pourcentage des traits de faibles captures (annexe 5, tableau 23).

### CPUE de la pêche à la palangre

5.63 Bien que l'on sache que la capture totale de la pêche à la palangre s'est élevée à 1 118 tonnes dans la division 58.5.1 au cours de la saison 1997/98, l'analyse des données de CPUE de la pêche à la palangre n'a pu être effectuée à la réunion de cette année, du fait que les seules données par pose disponibles sont celles de la dernière saison (annexe 5, paragraphe 4.127).

5.64 Les pêcheries à la palangre et au chalut ont fait l'objet d'une analyse normalisée de CPUE au moyen du GLM mais les résultats n'en ont pas encore été comparés. Le Comité scientifique recommande au WG-FSA d'évaluer l'interprétation de la CPUE en tant qu'indice d'abondance.

### Détermination des rendements annuels à long terme au moyen du GYM

5.65 Le GYM a servi à évaluer le rendement annuel à long terme dans la division 58.5.1. Les recrutements ont été distribués au pro rata à partir de l'estimation effectuée pour la sous-zone 48.3. Les paramètres adoptés en se fondant sur la sous-zone 48.3 et l'historique des captures, déclarées ou non (voir paragraphe 5.19), ont servi dans la projection (annexe 5, paragraphes 4.128, 4.129 et tableau 24). Le Comité scientifique convient de reprendre cette évaluation en se fondant sur les paramètres de recrutement mis à jour pour la sous-zone 48.3 (paragraphe 5.47).

5.66 Le rendement annuel à long terme est estimé à 6 997 tonnes. Le WG-FSA note que ce rendement est supérieur à ceux enregistrés au cours de la plupart des années de toute la série des captures, à l'exception de 1992, 1997 et 1998. En raison de la valeur potentiellement

élevée de ce rendement, le Comité scientifique approuve l'avis du WF-FSA selon lequel il s'avère nécessaire de procéder à la vérification du recrutement de cette division à ce niveau.

#### Avis de gestion - *D. eleginoides* (division 58.5.1)

5.67 La tendance à la baisse dans la CPUE des opérations de pêche au chalut démontrée par l'analyse GLM confirme les études qui ont été réalisées précédemment sur ce stock. La réduction de la limite de capture française (depuis la saison 1996) reflète le soin avec lequel est gérée la pêcherie dans la ZEE française.

5.68 Les autorités françaises ont fixé une limite de capture aux activités de chalutage pour la saison 1998/99 (du 1<sup>er</sup> septembre 1998 au 31 août 1999). Elle s'élève à 3 400 tonnes, dont 1 000 tonnes dans le secteur est, et est applicable à un maximum de deux navires dans l'ensemble du secteur.

5.69 La limite de capture des opérations de pêche à la palangre dans le secteur ouest est déjà établie jusqu'à fin 1998 (d'octobre à décembre). Une limite de capture de 500 tonnes est applicable à un maximum de deux navires étrangers (ukrainiens). La valeur totale pour la saison 1998/99 dans ce secteur ne dépassera pas la valeur du rendement admissible à long terme estimé lors de la réunion de 1994 (1 400 tonnes).

5.70 Une limite de capture de 1 100 tonnes sera appliquée pour la saison 1998/99 à un palangrier français qui pêchera dans le secteur est, en dehors du secteur exploité par les chalutiers.

5.71 Le groupe de travail considère que l'analyse par le GLM des facteurs affectant la CPUE dans la pêche au chalut est une technique utile qui permet d'améliorer ses évaluations. Il recommande de poursuivre la déclaration des données de capture et d'effort de pêche par trait. Par ailleurs, il encourage la poursuite d'efforts sans relâche d'une part, pour obtenir, auprès des autorités ukrainiennes, les données par pose collectées à bord des palangriers ukrainiens et d'autre part, pour garantir que les données du palangrier menant des opérations de pêche dans le secteur est sont également collectées.

5.72 La gestion rationnelle de cette pêcherie, comme celles des autres sous-zones du secteur de l'océan Indien, sera sérieusement compromise si les captures illégales se poursuivent.

#### Îles Heard et McDonald (division 58.5.2)

5.73 La limite de capture de *D. eleginoides* applicable dans la division 58.5.2 pour la saison 1997/98 était de 3 700 tonnes pour la période du 8 novembre 1997 à la fin de la réunion de 1998 de la Commission. La capture déclarée pour cette division lors de la réunion du groupe de travail est de 3 264 tonnes. Il est prévu que cette capture atteigne 3 700 tonnes d'ici la fin de la réunion de la Commission.

## Détermination des rendements annuels à long terme au moyen du GYM

5.74 L'analyse effectuée à la réunion de 1997 a été mise à jour au moyen de la dernière version du GYM, en incorporant les captures totales déclarées pour la saison de pêche 1997/98. La capture non déclarée de la saison 1996/97 a fait l'objet d'une révision et l'estimation la plus élevée de la capture non déclarée de la saison 1997/98 a été utilisée. Le rendement annuel à long terme des années à venir, pour lequel l'évitement moyen serait de 0,5, est de 3 690 tonnes pour l'estimation la plus élevée de la capture à condition que les captures non déclarées n'atteignent plus une telle ampleur (annexe 5, paragraphes 4.137 à 4.140 et tableau 17).

### Avis de gestion - *D. eleginoides* (division 58.5.2)

5.75 Pour la saison 1998/99, dans la division 58.5.2, le Comité scientifique recommande de fixer une nouvelle limite de capture qui se monterait à 3 690 tonnes, ce qui représente l'estimation de rendement annuel établie par le GYM, partant de l'hypothèse selon laquelle les prélèvements de 1997/98 seraient comparables aux captures déclarées auxquelles viendrait s'ajouter l'estimation la plus forte des captures non déclarées.

5.76 L'analyse résultant de cette recommandation part de l'hypothèse selon laquelle le total des prélèvements de poissons pendant la saison 1998/99 et les saisons ultérieures serait ramené au niveau de 3 690 tonnes.

5.77 Le Comité scientifique note que les estimations de captures non déclarées dans la division 58.5.2 au cours de la saison 1997/98 étaient inférieures à 20% de celles estimées pour la saison de pêche précédente. Il rappelle néanmoins que, si le niveau des prélèvements continue à dépasser celui des limites de capture, la répercussion qui se fera ressentir sur la limite de capture au cours des prochaines années sera beaucoup plus importante.

### Îles Crozet et îles du Prince Édouard (sous-zones 58.6 et 58.7)

5.78 La capture déclarée pour ces sous-zones en 1997/98 se compose de 88 tonnes prises dans la ZEE des îles Crozet (sous-zone 58.6) et de 814 tonnes dans la ZEE des îles du Prince Édouard (140 tonnes dans la sous-zone 58.6 et 674 tonnes dans la sous-zone 58.7). Une seule tonne a été déclarée pour les pêcheries exploratoires gérées conformément aux mesures de conservation 141/XVI et 142/XVI stipulant des limites de capture de 658 tonnes et 312 tonnes respectivement pour les sous-zones 58.6 et 58.7.

5.79 Les opérations de pêche dans la ZEE des îles Crozet ont toutes été menées en novembre 1997. Au total, 77 poses ont été effectuées dans douze cases à petite échelle (0°5 x 1°). Aucune nouvelle analyse des données n'a été effectuée.

5.80 Les rendements de la pêche à la palangre estimés à partir du GYM s'élèvent à 8 874 tonnes pour la sous-zone 58.6 et à 1 529 tonnes dans la sous-zone 58.7. Ces rendements supposent des prélèvements respectifs, au cours de la saison 1997/98, de 1 994 tonnes et de 1 574 tonnes pour ces deux sous-zones. Vu ces rendements potentiellement élevés, le Comité scientifique reconnaît, tout comme le WG-FSA, qu'il est

nécessaire de vérifier le recrutement de ces sous-zones (annexe 5, paragraphes 4.147 et 4.148). Le Comité scientifique accepte de reprendre l'évaluation par le GYM en se fondant sur les paramètres de recrutement mis à jour pour la sous-zone 48.3 (paragraphe 5.47).

#### Uniformisation de la CPUE pour les îles du Prince Édouard (sous-zone 58.7)

5.81 Le groupe de travail a utilisé un GLM pour uniformiser une série mise à jour de données de la CPUE de la pêcherie à la palangre de *D. eleginoides* autour des îles du Prince Édouard. Cette analyse par le GLM s'est conformée à l'approche utilisée lors de la dernière réunion du groupe de travail (annexe 5, paragraphes 4.149 à 4.153).

5.82 Les taux de capture uniformisés par unité d'effort de la pêcherie à la palangre accusent une baisse considérable entre 1996 et 1998. La baisse importante de la CPUE entre 1996 et 1997 a eu lieu au cours d'une période pendant laquelle le WG-FSA estimait que les captures non déclarées dans cette région avaient pris des proportions considérables.

5.83 Le Comité scientifique note qu'il faut exercer une prudence toute particulière dans les estimations réalisées au moyen du GYM sur les sous-zones 58.6 et 58.7 pour les raisons suivantes :

- i) dans ces zones, les captures non déclarées risquent d'avoir été sous-estimées car la quantité des captures non déclarées n'a pu être attribuée à des zones précises. Ceci est particulièrement important vu le niveau de ces captures et le déclin inquiétant de la CPUE;
- ii) le lieu de pêche exploitable chevauche la limite entre les sous-zones 58.6 et 58.7, ce qui pourrait entraîner une attribution incorrecte de la capture non déclarée entre ces sous-zones; et
- iii) les recrutements de ces zones demeurent inconnus.

5.84 De ce fait, le Comité scientifique estime qu'il est essentiel de procéder à une estimation directe du recrutement, par une campagne d'évaluation au chalut, par exemple, pour obtenir une évaluation correcte des sous-zones 58.6 et 58.7.

#### Avis de gestion - *D. eleginoides* (sous-zones 58.6 et 58.7)

5.85 Le groupe de travail rappelle l'avis qu'il avait donné l'année dernière pour les sous-zones 58.6 et 58.7, à savoir, que la capture totale estimée, y compris la composante non déclarée, représentait une proportion importante de l'estimation de la biomasse moyenne non exploitée déterminée par le GYM.

5.86 Cette information et celle concernant le déclin important de l'indice de la CPUE depuis 1996 laissent à entendre qu'il serait prudent de traiter avec circonspection l'estimation du rendement annuel fournie par le GYM pour les pêcheries nouvelles et exploratoires de la sous-zone 58.7 (annexe 5, tableau 19).

5.87 Le degré auquel les données uniformisées de CPUE de la ZEE des îles du Prince Édouard reflètent la situation de la sous-zone 58.6 est incertain. Le groupe de travail convient toutefois qu'en raison des antécédents de la capture non réglementée et du déclin de la CPUE signalé lors de la dernière réunion, l'estimation de rendement annuel calculée pour les pêcheries nouvelles et exploratoires de la sous-zone 58.6 devrait être interprétée avec une grande circonspection.

5.88 Les avis sur les pêcheries nouvelles et exploratoires notifiées pour les sous-zones 58.6 et 58.7 figurent aux paragraphes 9.19 à 9.26 et 9.29.

5.89 Le Comité scientifique note que les estimations des captures non déclarées dans ces zones au cours des saisons 1997/98 sont inférieures à 15% de celles effectuées pour la saison de pêche précédente. Il rappelle néanmoins que si le niveau des prélèvements continue de dépasser le rendement estimé, une répercussion plus importante se fera ressentir sur la limite de capture dans les années à venir.

### *Champocephalus gunnari*

Géorgie du Sud (sous-zone 48.3)

#### Capture commerciale

5.90 La pêche commerciale de *C. gunnari* autour de la Géorgie du Sud (sous-zone 48.3) était ouverte de la fin de la réunion de la Commission en novembre 1997 au 1<sup>er</sup> avril 1998. Bien que la limite de capture convenue par la Commission pour cette période se soit élevée à 4 520 tonnes, le seul navire qui ait mené des opérations de pêche pendant dix jours, du 25 décembre 1997 au 5 janvier 1998, n'a capturé que 5,04 tonnes de *C. gunnari*, sur une capture totale de 5,25 tonnes. À eux seuls, deux traits ont fourni 67% de la capture, ce qui confirme la répartition irrégulière de cette espèce autour de la Géorgie du Sud.

5.91 Le Comité scientifique s'est demandé si les captures faibles étaient plutôt dues au niveau peu élevé du stock existant de l'espèce cible, à l'inexpérience du capitaine de pêche à localiser des concentrations exploitables de *C. gunnari*, ou au déploiement très limité de l'effort de pêche. Il a conclu que l'utilisation des résultats de la campagne de pêche limitée de 1997/98 ne pourrait par conséquent fournir d'indication fiable de la viabilité actuelle de la pêcherie.

#### Évaluation réalisée à cette réunion

5.92 Pour la saison 1997/98, la limite de capture de 4 520 tonnes est dérivée d'une projection à court terme des cohortes, réalisée à la dernière réunion et fondée sur une estimation de biomasse fournie par une campagne d'évaluation par chalutages menée par le Royaume-Uni en septembre 1997. Compte tenu des captures extrêmement faibles et du fait qu'il n'a pas été réalisé de nouvelle campagne d'évaluation, il est procédé à une évaluation du rendement pour 1998/99 et 1999/2000 par la méthode de projection à court terme déjà utilisée l'année dernière (SC-CAMLR-XVI, annexe 5, paragraphes 4.202 à 4.208). Il n'est pas

procédé à une analyse au moyen du GYM cette année car les résultats de la campagne d'évaluation de l'année dernière sont encore valables. L'estimation du rendement à court terme, projeté pour la saison 1998/99, est de 4 840 tonnes et celle de la saison 1999/2000, de 3 650 tonnes. Le rendement estimé pour la saison 1998/99 est plus élevé que celui estimé à la dernière réunion (4 140 tonnes), en raison de la capture minimale (d'environ 5 tonnes) de 1997/98 (annexe 5, paragraphes 4.162 et 4.163).

5.93 Enrique Marschoff (Argentine) fait remarquer que l'inexpérience du capitaine de pêche à capturer *C. gunnari* résultait de la longue durée d'abandon de la pêcherie, mais que cela ne voulait pas dire que le navire n'était pas efficace en ce qui concerne la capture de cette espèce; cette hypothèse *ad hoc* n'explique pas de façon satisfaisante les faibles captures. Il estime également que les poissons étaient constamment de taille réduite tant dans les campagnes d'évaluation récentes que dans les captures de pêche commerciale, ce qui semble suggérer l'existence d'interactions écologiques non encore enregistrées qui justifieraient de fermer la pêcherie.

5.94 D'autres membres notent que la pêcherie dépend le plus souvent des poissons d'âge 3 et 4, et que la campagne d'évaluation de 1997 révèle la présence de poissons âgés de 2 à 6 ans, parmi lesquels l'abondance des classes d'âge de 2 à 4 est très élevée (SC-CAMLR-XVI, annexe 5, tableau 24). Les rendements estimés par les projections à court terme reposant sur la limite inférieure de l'intervalle de confiance à 95% de la campagne d'évaluation représentent donc des estimations de rendement prudentes (annexe 5, paragraphe 4.166).

#### Avis de gestion - *C. gunnari* (sous-zone 48.3)

5.95 La plupart des participants s'accordent pour suggérer que la gestion de la pêcherie de *C. gunnari* de la sous-zone 48.3 pendant la saison 1998/99 devrait s'aligner sur celle de la saison dernière. Si l'on s'en tient aux calculs de rendement à court terme effectués cette année, la limite totale de capture devrait passer à 4 840 tonnes.

5.96 E. Marschoff fait remarquer que les taux de capture faibles de cette pêcherie et le pourcentage élevé de poissons de petite taille capturés indiquent que le stock reste peu important. Alors qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches sur les causes de cette situation, il est essentiel de protéger au mieux le stock en fermant la pêche.

5.97 En réponse, plusieurs participants rappellent que les rendements estimés par les projections à court terme reposent sur la limite inférieure de l'intervalle de confiance à 95% de la campagne d'évaluation britannique au chalut menée en 1997, et qu'ils représentent donc des estimations de rendement prudentes.

#### Îles Kerguelen (division 58.5.1)

5.98 Il n'y a pas eu d'activités de pêche commerciale visant *C. gunnari* dans cette division pendant la saison 1997/98. En 1998/99, la France entend mener une campagne d'évaluation exhaustive de l'abondance de *C. gunnari*, par la méthode déjà utilisée pendant la campagne d'évaluation de 1997. Aucune opération commerciale de pêche sur cette espèce n'est prévue



en 1998/99. Si la présence d'une cohorte abondante d'âge 2+ est confirmée en 1998/99, il sera peut-être possible de pêcher cette espèce pendant la saison 1999/2000.

#### Avis de gestion - *C. gunnari* (division 58.5.1)

5.99 Le Comité scientifique approuve le projet français de conduite d'une campagne d'évaluation des pré-recrues pendant la saison 1998/99 et en attend avec impatience l'analyse des résultats à la prochaine réunion.

#### Îles Heard et McDonald (division 58.5.2)

##### Capture commerciale

5.100 La limite de capture convenue par la Commission pour la saison 1997/98 était de 900 tonnes, à pêcher exclusivement sur la région du plateau de Heard. Deux navires ont pris part à cette pêche. *C. gunnari* a été visé d'une manière sporadique de la mi-mai à septembre 1998, en fonction du marché, alors que les navires poursuivaient leur objectif principal, la pêche de *D. eleginoides*. Au 24 septembre 1998, la capture s'élevait à 115,2 tonnes.

5.101 Du 29 mai au 4 juin 1998, l'*Austral Leader* a mené une campagne d'évaluation par chalutages, stratifiée au hasard, sur *C. gunnari* du plateau de l'île Heard et du banc Shell, comme celle qui avait été menée en août 1997. Par comparaison avec la campagne précédente, les poissons étaient beaucoup plus concentrés sur la ride Gunnari, et les densités étaient très faibles sur le reste du plateau de l'île Heard. Sur le banc Shell, les densités étaient beaucoup moins élevées que l'année précédente.

##### Évaluation du rendement

5.102 Une évaluation de *C. gunnari* de la région du plateau de l'île Heard est effectuée par la méthode de rendement annuel à court terme adoptée l'année dernière. Il n'a pas été procédé à l'estimation du rendement du banc Shell en raison de la très faible abondance de cette population. L'évaluation a été mise à jour pour inclure une estimation des captures effectuées depuis la campagne (annexe 5, paragraphes 4.175 à 4.177). Selon cette estimation, la capture combinée sur deux ans est de 1 984 tonnes, à savoir 1 160 tonnes la première année et 824 la seconde.

5.103 À l'encontre des trois dernières années, la cohorte d'âge 2, en 1998, est très peu abondante et ne devrait pratiquement pas contribuer à la biomasse des prochaines années. Si une nouvelle classe de recrues n'est pas recrutée dans la pêcherie avant l'an 2000, les limites de capture devront peut-être être fixées par une autre méthode, puis être maintenues jusqu'à ce qu'une nouvelle campagne d'évaluation démontre qu'il y a eu recrutement de cohortes abondantes. Le Comité scientifique recommande au WG-FSA d'étudier quelles techniques d'évaluation seraient appropriées dans un tel cas.

5.104 Bien que l'estimation de la biomasse du plateau de l'île Heard soit plus faible que dans la campagne d'évaluation de l'année précédente, le rendement calculé est plus important. Ceci provient du fait que les poissons de la campagne d'évaluation de 1998 sont pour la plupart concentrés dans un secteur. L'estimation de biomasse a donc une variance faible et la limite inférieure de l'intervalle de confiance à 95% de l'estimation, qui sert à calculer le rendement est, en conséquence, plus élevée que l'année précédente (annexe 5, tableau 26).

#### Avis de gestion – *C. gunnari* (division 58.5.2)

5.105 Le Comité scientifique convient que la gestion de la pêcherie de *C. gunnari* sur le secteur du plateau de l'île Heard de la division 58.5.2 devrait, pour la saison 1998/99, s'aligner sur celle de la saison dernière. La limite de capture totale devrait être révisée et passer à 1 160 tonnes conformément aux calculs de rendement à court terme effectués cette année. La pêche devrait rester fermée sur le banc Shell.

#### Évaluation d'autres espèces de poissons et de *Dissostichus* spp. du secteur Pacifique (sous-zone 88.3)

Péninsule antarctique (sous-zone 48.1) – *Notothenia rossii*,  
*Gobionotothen gibberifrons*, *Chaenocephalus aceratus*,  
*Chionodraco rastrospinosus*, *Lepidonotothen larseni*,  
*Lepidonotothen squamifrons* et *Champscephalus gunnari*

5.106 L'exploitation des stocks de poissons de la région de la péninsule antarctique (sous-zone 48.1) a eu lieu de 1978/79 à 1988/89, mais les activités commerciales s'y sont principalement déroulées les deux premières années de la pêcherie. Vu le déclin considérable de la biomasse des espèces ciblées par la pêcherie, à savoir *C. gunnari* et *N. rossii*, vers le milieu des années 80, la pêche de poissons de la sous-zone 48.1 est fermée depuis la saison 1989/90.

5.107 Une campagne d'évaluation stratifiée au hasard, par chalutages de fond, a été menée dans deux secteurs de la sous-zone 48.1. On y a procédé à l'estimation de la biomasse totale des stocks existants de huit espèces de poissons. Les estimations de biomasse de la plupart des espèces étaient toujours moins élevées que celles de la campagne de 1987, ce qui laisse entendre que les stocks de poisson de cette région n'ont pas récupéré depuis les premières années de la pêcherie. Ces conclusions ont été confortées par les résultats de l'étude de faisabilité chilienne réalisée par une campagne d'évaluation à la palangre dans la sous-zone 48.1. La capture totale effectuée à la palangre était faible (<1 tonne) et la CPUE était également très faible (<0,1 kg/hameçon) (annexe 5, paragraphes 4.179 à 4.186).

#### Avis de gestion

5.108 La pêche ne semble pas très prometteuse, vu les faibles estimations de biomasse de la saison 1997/98 et certaines des incertitudes liées au déclin de biomasse depuis 1987. Le Comité scientifique recommande donc de maintenir la mesure de conservation 72/XII en

vigueur pour les espèces en question dans cette section jusqu'à ce qu'une campagne d'évaluation démontre un accroissement de la biomasse de poisson dans la sous-zone.

5.109 Compte tenu de la faiblesse des taux de capture de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., le Comité scientifique recommande d'en interdire la pêche dans cette région.

#### Îles Orcades du Sud (sous-zone 48.2)

5.110 La capture totale de la campagne de faisabilité à la palangre menée dans la sous-zone 48.2 pendant trois jours, en mars 1998, était peu importante (< 1 tonne) et la CPUE inférieure au minimum de 0,1 kg/hameçon fixé par la Commission pour mettre en place une pêcherie commerciale (annexe 5, paragraphe 4.189).

#### Avis de gestion

5.111 En l'absence de nouvelles informations sur les stocks de cette sous-zone, le Comité scientifique note que les pêcheries de la sous-zone 48.2 devraient rester fermées conformément à la mesure de conservation 73/XII. Compte tenu de la faiblesse des taux de capture de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., le groupe de travail recommande d'en interdire la pêche dans cette région.

#### Région côtière antarctique des divisions 58.4.1 et 58.4.2

5.112 Aucune nouvelle information n'était disponible pour que le groupe de travail puisse évaluer les stocks de ces divisions.

#### Secteur de l'océan Pacifique (sous-zone 88.3)

5.113 La capture totale de la campagne de faisabilité à la palangre menée dans la sous-zone 88.3 pendant 10 jours, en février 1998, était peu importante (< 1 tonne) et la CPUE inférieure au minimum de 0,1 kg/hameçon fixé par la Commission pour mettre en place une pêcherie commerciale (annexe 5, paragraphe 4.199).

#### Avis de gestion - *Dissostichus* spp. (sous-zone 88.3)

5.114 Compte tenu de la faiblesse des taux de capture révélée par la campagne de faisabilité menée sur *Dissostichus* spp. dans la sous-zone 88.3, le Comité scientifique recommande d'en interdire la pêche dans cette région.

## Dispositions sur les captures accessoires

5.115 Le Comité scientifique prend note de la recommandation du WG-FSA qui souhaite que soient retenus les deux principes clés des espèces de capture accessoire (annexe 5, paragraphe 4.202). La disposition actuelle sur les captures accessoires spécifie quelles actions doivent être mises en route quand la capture accessoire dans un trait dépasse 100 kg et 5% du poids total des poissons (mesure de conservation 130/XVI, paragraphe 11, par exemple). Il est mentionné que cette disposition risque de limiter la pêche exploratoire sur certains lieux de pêche de *Dissostichus* spp. Le Comité scientifique se penche sur le degré auquel les dispositions relatives à la capture accessoire, dans les mesures de conservation en vigueur, doivent être révisées pour permettre à la pêche exploratoire de se dérouler d'une manière acceptable. Il est toutefois convenu que de tels changements ne devraient pas empêcher la pêche exploratoire d'être toujours menée dans l'esprit de la mesure de conservation 65/XII, ni de garder le niveau de contrôle sur la taille et la répartition de la capture accessoire inféré par les dispositions existantes. Le Comité scientifique convient que le système exposé aux alinéas ci-dessous offre une procédure acceptable :

- i) pour toute espèce qui ne fait pas spécifiquement l'objet d'une limite de capture accessoire explicite dans une mesure de conservation, la limite de capture accessoire devrait être fixée à 50 tonnes;
- ii) lorsque la capture d'une espèce de capture accessoire (définie dans les mesures de conservation) dans une pose ou un chalutage dépasse 2 tonnes, le navire doit se rendre sur un autre lieu de pêche distant d'au moins 5 milles, en vertu des dispositions existantes; et
- iii) dans les zones statistiques où les limites de capture cumulées pour les espèces cibles sont inférieures à 1 000 tonnes, la capture d'une espèce de capture accessoire ne doit pas dépasser 5% en poids de la limite de capture cumulée.

Cette dernière disposition a été ajoutée pour tenir compte du fait que 50 tonnes représentent une proportion importante de la capture dans certaines zones statistiques pour lesquelles le total de toutes les limites de capture fixées pour les espèces cibles est faible.

5.116 Alors que cette approche peut convenir de manière générale aux captures accessoires, le Comité scientifique estime que, dans la sous-zone 88.1, la capture accessoire de *Macrourus carinatus* peut atteindre 15% dans les endroits proches des lieux de pêche reconnus comme valables (annexe 5, paragraphe 4.52). En outre, il est noté que cette espèce est très répandue dans la sous-zone 88.1. Le Comité scientifique charge le WG-FSA d'examiner, à sa prochaine réunion, toutes les informations disponibles sur les espèces des captures accessoires afin d'évaluer leur rendement potentiel dans cette région.

### Espèces des captures accessoires de la sous-zone 48.3

*Chaenocephalus aceratus*, *Pseudochaenichthys georgianus*,  
*Gobionotothen gibberifrons*, *Notothenia rossii*,  
*Patagonotothen brevicauda guntheri* et  
*Lepidonotothen squamifrons* (sous-zone 48.3)

5.117 On ne dispose pas de nouvelles informations sur *C. aceratus*, *P. georgianus*, *G. gibberifrons*, *N. rossii*, *P. brevicauda guntheri* et *L. squamifrons* de la sous-zone 48.3.

### Évaluations de la capture accessoire dans la division 58.5.2

5.118 Le WG-FSA s'est servi d'estimations de paramètres de recrutement pour deux espèces de capture accessoire, *C. rhinoceratus* et *L. squamifrons*, de la division 58.5.2 pour mener à bien ses évaluations au moyen du GYM, comme il l'a fait pour *D. eleginoides* (annexe 5, paragraphes 4.204 à 4.206). Les estimations de rendement annuel à long terme de *C. rhinoceratus* et *L. squamifrons* sont respectivement de 150 et 78 tonnes. Le Comité scientifique reconnaît que ces estimations sont plus fiables que celles de l'année dernière car elles reposent maintenant sur les estimations de recrutement de la région où se déroule la pêche.

### Avis de gestion

5.119 Le Comité scientifique convient que la stratégie mixte visant à protéger les espèces des captures accessoires devrait être retenue comme principe de base.

5.120 Le Comité scientifique rappelle l'avis qu'il a formulé précédemment sur les espèces des captures accessoires de la sous-zone 48.3, et recommande de maintenir les mesures de conservation 3/IV et 95/XIV en vigueur et de reconduire la mesure de conservation 127/XVI à la saison 1998/99.

5.121 Pour la division 58.5.2, le Comité scientifique recommande de fixer à 150 tonnes la limite de capture de *C. rhinoceratus* et à 80 tonnes celle de *L. squamifrons*. Toutefois, en raison de la faiblesse de leur rendement annuel à long terme, il est conseillé de garder la limite de 2 tonnes sur chaque trait stipulée dans les mesures de conservation 130/XVI et 131/XVI, afin d'éviter toute pêche dirigée sur ces espèces.

5.122 Le Comité scientifique souligne le fait que, de 78 tonnes, le rendement de *L. squamifrons* a été arrondi à 80 tonnes. Il estime que l'utilisation des résultats exacts des évaluations ferait preuve d'une précision précieuse. Il réalise pourtant qu'il conviendrait d'élaborer une série de règles qui préciseraient comment arrondir les résultats et prie le WG-FSA d'examiner cette question à la prochaine réunion.

5.123 Le Comité scientifique recommande, pour les espèces de captures accessoires qui ne font pas l'objet de limites de capture explicites, l'application du système exposé au paragraphe 5.115.

## Campagnes de recherche

### Études par simulation

5.124 Pavel Gasiukov (Russie) et E. Marschoff font un compte rendu des progrès réalisés sur l'étude de l'influence de la corrélation spatiale sur les estimations du stock de *C. gunnari* (SC-CAMLR-XVI, annexe 4, paragraphe 6.2). Les premiers résultats mettent en évidence le fait que la corrélation entre des stations séparées d'une dizaine de km est si peu marquée qu'il conviendrait de les traiter comme des stations non corrélées. Ces travaux se poursuivront pendant la période d'intersession.

## Campagnes d'évaluation récentes et proposées

### Campagnes récentes

5.125 Quatre campagnes d'évaluation récentes ont été menées dans la zone de la Convention en 1997/98 par l'Australie, le Chili, l'Espagne et les États-Unis (annexe 5, paragraphes 6.2 à 6.6) dans les sous-zones 48.1, 48.2, 48.6 et 88.3 et les divisions 58.4.4 et 58.5.2. Les résultats en ont été utilisés dans les évaluations effectuées pour chacune de ces zones.

### Campagnes proposées

5.126 Les plans de campagnes de recherche décrits aux paragraphes 6.7 et 6.8 de l'annexe 5 ont été adressés par l'Australie (division 58.5.2), la France (division 58.5.1) et les États-Unis (sous-zones 48.1 et 48.2).

### Prochains travaux

### Capture accessoire des élasmobranches

5.127 Le Comité scientifique examine l'intérêt potentiel de l'étude de la capture accessoire d'élasmobranches, à la lumière des discussions entamées lors de CCAMLR-XVI entre R. Shotton (observateur de la FAO), et D. Miller et D. Ramm. R. Shotton avait parlé d'un projet de la FAO qui souhaitait procéder à l'examen de la capture accessoire d'élasmobranches dans les pêcheries du monde entier et en présenter les résultats lors d'une réunion en octobre 1998. Dans le cadre de cet examen, la FAO s'était montrée intéressée par une étude de base de la capture accessoire des élasmobranches dans l'océan Austral.

5.128 R. Shotton fait part de sa déception quant au fait que l'on a accordé si peu d'importance à l'étude d'un groupe d'espèces très répandu et formant une capture accessoire importante dans de nombreuses pêcheries, et qui, de plus, est classé 7<sup>e</sup> sur les 14 taxons, en fonction du poids débarqué en provenance de la zone de la CCAMLR.

5.129 Le Comité scientifique remercie la FAO de son offre et souhaite attirer l'attention sur le problème potentiellement sérieux lié au niveau de capture de ce groupe sur lequel on sait si peu de choses. À ce stade, le Comité scientifique ignore si les membres détiennent des données pertinentes et, le cas échéant, quelle en serait la qualité.

5.130 Le WG-FSA a toutefois confirmé qu'il était nécessaire, à long terme, de documenter et d'évaluer, en règle générale, les captures accessoires dans les pêcheries de la zone de la Convention, et de collecter des informations qui permettraient d'évaluer les stocks d'espèces capturées dans ces captures accessoires. Plusieurs mesures sont envisagées. Elles sont décrites aux paragraphes 9.2 et 9.3 de l'annexe 5 (cf également les paragraphes 7.9 et 7.10).

#### Manuel des données de pêche

5.131 Le Comité scientifique soutient la proposition du secrétariat de publier et de mettre à jour les exigences de la déclaration des données pour les pêcheries de la CCAMLR dans un classeur à feuilles volantes, comme cela est expliqué en détail dans WG-FSA-98/12 et de nouveau discuté par le WG-FSA (annexe 5, paragraphes 9.4 à 9.6).

#### Atelier sur *Champscephalus gunnari*

5.132 L'année dernière, le groupe de travail avait reconnu la nécessité de développer d'urgence des stratégies de gestion à long terme pour *C. gunnari*. À cet égard, le Comité scientifique l'avait soutenu, et il était prévu de convoquer un atelier juste avant la réunion de 1998 du WG-FSA. Les attributions de l'atelier avaient été décidées, mais la réunion ne s'est pas tenue par manque de documents et d'informations nécessaires en temps voulu. En raison de la priorité à accorder aux travaux sur *D. eleginoides*, le Comité scientifique fait sienne la suggestion du WG-FSA selon laquelle l'atelier devrait être reporté au moins jusqu'en l'an 2000 (annexe 5, paragraphes 9.7 à 9.10).

5.133 Le Comité scientifique encourage les membres à continuer de collecter et de soumettre les données sur *C. gunnari* pour que le futur atelier soit aussi productif que possible.

#### Travaux prioritaires sur *Dissostichus* spp. à mener pendant la période d'intersession

5.134 Au cours des évaluations de cette année, le WG-FSA a déterminé quels étaient les domaines prioritaires des prochains travaux sur *Dissostichus* spp. Le Comité scientifique convient de leur accorder une priorité plus élevée que celle accordée aux travaux sur *C. gunnari*. Ces travaux portent sur les domaines suivants (annexe 5, paragraphe 9.11) :

- i) examiner l'actualité des évaluations tant de *D. eleginoides*, que des autres espèces;
- ii) selon les avis rendus par le Comité scientifique et la Commission, établir une date d'ouverture pour les pêcheries de *Dissostichus* spp. et réviser la période de 35 ans sur laquelle les trajectoires des stocks sont projetées au moyen du GYM, notamment en ce qui concerne la réconciliation des résultats du GYM et des informations dérivées de la CPUE;
- iii) identifier les stocks et définir leurs intervalles de répartition;

- iv) analyser et interpréter les données de CPUE;
- v) développer et valider les modèles de croissance de *D. eleginoides* et de *D. mawsoni* dans diverses parties de leur intervalle de répartition;
- vi) obtenir des données de recrutement de régions pour lesquelles on ne dispose encore d'aucune;
- vii) dériver les indices de recrutement à partir d'analyses mixtes et de l'analyse de leur sensibilité aux résultats attendus à partir des fonctions de croissance et de mortalité; et
- viii) définir diverses manières de partager les évaluations entre les secteurs faisant l'objet d'une pêche au chalut et ceux qui sont exploités à la palangre.

5.135 Le Comité scientifique remarque que pour la tâche vii), les données des campagnes d'évaluation devront être déclarées, ou redéclarées, au secrétariat pour être analysées conformément aux méthodes standard actuelles, avant la prochaine réunion du WG-FSA.

5.136 Reconnaissant la priorité des prochains travaux sur *Dissostichus* spp., le groupe de travail envisageait d'organiser une session à thème durant sa réunion de 1999. Si cela était possible, les nouveaux travaux clés sur *Dissostichus* spp. pourraient être examinés pendant la réunion, et il ne serait alors plus nécessaire de convoquer un atelier avant la réunion. Le succès de la session à thème dépendrait de la réussite des activités de la période d'intersession, et de la capacité à en rapporter les résultats dans des documents qui traiteraient des éléments clés des évaluations.

#### Autres travaux à mener pendant la période d'intersession

5.137 Le Comité scientifique soutient l'intention du WG-FSA d'étendre le rôle des coordinateurs de sous-groupes de la présente réunion à la période d'intersession. Ces personnes seraient alors chargées de coordonner les aspects prioritaires et pertinents des travaux déterminés à la réunion. Il est conclu que de cette manière, le succès de la session à thème serait garanti. Le responsable du groupe de travail et le président du Comité scientifique, en consultation avec les membres du groupe de travail, ont nommé les coordinateurs des activités suivantes :

- i) compilation des données de capture (des activités de pêche réglementée et non réglementée) (M. Purves et G. Duhamel);
- ii) examen des comptes rendus des observateurs et des informations qu'ils auront rapportées (E. Balguerías);
- iii) examen des activités des pêcheries nouvelles et exploratoires et des notifications les spécifiant (secrétariat);



- iv) évaluation de *D. eleginoides* dans les pêcheries établies, nouvelles et exploratoires (A. Constable, G. Parkes, D. Agnew, C. Moreno, E. Marschoff et D. Ramm);
- v) évaluation de *C. gunnari* (A. Constable, G. Parkes, D. Agnew, C. Moreno, E. Marschoff et D. Ramm);
- vi) examen, et le cas échéant évaluation, de la biologie et de la démographie des espèces considérées par le groupe de travail (I. Everson); et
- vii) compilation des données nécessaires pour les activités du WG-IMALF *ad hoc* (secrétariat).

5.138 Le travail de ces coordinateurs débutera avec l'arrivée des données qui leur seront nécessaires pour s'attaquer aux différentes questions identifiées.

5.139 Le groupe de travail a identifié certaines tâches que devraient mettre à bien les participants et le secrétariat pendant la période d'intersession. Celles-ci sont résumées aux paragraphes 9.16 à 9.20 de l'annexe 5.

#### Responsable du WG-FSA

5.140 Le Comité scientifique adresse ses remerciements à R. Holt qui a mené la réunion du WG-FSA avec tant d'expertise, sans grand préavis, après la démission de W. de la Mare.

5.141 Le Comité scientifique discute de la recommandation du WG-FSA quant au responsable des réunions de 1999 et 2000. La nomination de R. Williams en tant que prochain responsable du WG-FSA est proposée par R. Holt, appuyé par C. Moreno et convenue par le Comité scientifique.

5.142 Le Comité scientifique félicite R. Williams de sa nomination.

#### Ressources de crabes

5.143 Aucun navire n'a pêché le crabe dans la sous-zone 48.3 depuis janvier 1996, ni signifié son intention de mener des opérations de pêche pendant la saison de pêche au crabe de 1998/99 (SC-CAMLR-XVI, annexe 5, paragraphes 4.226 et 4.227).

5.144 Le Comité scientifique partage l'opinion du WG-FSA selon laquelle il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation des stocks de crabes dans la sous-zone 48.3 (annexe 5, paragraphe 4.195). Il fait par ailleurs remarquer que les mesures de conservation 90/XV et 126/XVI étaient en vigueur pour les saisons de pêche au crabe de 1996/97 et 1997/98.

5.145 Le Comité scientifique prend note du fait qu'à l'heure actuelle, cette pêcherie ne semble pas être rentable sur le plan commercial (SC-CAMLR-XVI, annexe 5, paragraphe 4.227). Sa rentabilité étant à ce stade liée à divers facteurs économiques plutôt qu'à l'abondance du stock, le Comité scientifique convient que la pêcherie pourrait s'avérer

rentable à l'avenir. À cet égard, il partage l'opinion du WG-FSA qui estime que le plan de gestion propice à la conservation stipulé à la mesure de conservation 126/XVI s'impose toujours pour cette pêcherie (annexe 5, paragraphe 4.196).

5.146 Le Comité scientifique note d'ailleurs que la mesure de conservation 90/XV n'est plus en vigueur depuis la fin de la saison de pêche au crabe de 1997/98. Reconnaissant que le régime d'exploitation expérimental stipulé dans la mesure de conservation 90/X permet de générer des informations particulièrement utiles pour évaluer les espèces cibles, le groupe de travail rappelle les avis formulés en 1996 lors de sa réunion, à savoir que cette mesure de conservation devrait être maintenue en vigueur. Toutefois, si de nouveaux navires prennent part à la pêcherie, la Commission pourra, si elle le désire, réviser la phase 2 à la lumière des commentaires figurant au paragraphe 4.183 du rapport de 1996 (SC-CAMLR-XV, annexe 5).

#### Ressources de calmars

5.147 La notification de l'intention de mener une pêcherie exploratoire sur le calmar *M. hyadesi* dans la sous-zone 48.3, présentée par la République de Corée et le Royaume-Uni pour la saison 1997/98, avait été approuvée en vertu de la mesure de conservation 145/XVI. Aucune pêche n'a eu lieu depuis la réunion de 1997 de la Commission. Par ailleurs, il n'a pas été présenté de nouvelles informations au WG-FSA, au WG-EMM ou au Comité scientifique.

5.148 La base scientifique sur laquelle ont été fondées la notification et la mesure de conservation en vigueur n'a pas changé. Le WG-FSA, le WG-EMM et le SC-CAMLR ont eu, en 1997, d'amples discussions au sujet de la pêcherie de calmar (SC-CAMLR-XVI, annexe 5, paragraphes 4.2 à 4.6; SC-CAMLR-XVI, annexe 4, paragraphes 6.83 à 6.87; SC-CAMLR-XVI, paragraphes 9.15 à 9.18). La limite de capture est considérée comme étant prudente puisqu'elle ne correspond qu'à 1% d'une estimation favorable à la conservation de la consommation annuelle des prédateurs (SC-CAMLR-XV, paragraphe 8.3).

5.149 Le Comité scientifique considère qu'un système de gestion propice à la conservation, tel que celui stipulé dans la mesure de conservation 145/XVI, est toujours approprié pour cette pêcherie.

#### Dates de la saison de pêche de la CCAMLR : Considérations d'ordre technique de la faisabilité d'un changement de dates de la saison annuelle

5.150 Le Comité scientifique examine les dates en vigueur de la saison de pêche annuelle qui commence lorsque prend fin la réunion de la Commission et se termine à la fin de la réunion de la Commission l'année suivante. Il reconnaît que la pêche ne peut avoir lieu juste après la réunion car c'est pendant cette période que les membres délivrent à leurs navires des permis les autorisant à mener des opérations de pêche dans la zone de la Convention. Ils doivent pour cela s'assurer que ces permis sont non seulement conformes aux dernières mesures de conservation mais également à la législation de leur pays.

5.151 Le Comité scientifique considère d'une part, les difficultés d'ordre technique qui pourraient se présenter si les dates du commencement et de la fin de la saison annuelle de

pêche de poissons étaient reportées, disons, à la fin du mois de novembre et, d'autre part, les mesures provisoires, comme par exemple, l'ajout d'un mois supplémentaire pendant la première année d'opération, qui pourraient être prises pour faciliter la transition à une nouvelle saison. Ces dispositions sont prises en vue de permettre la poursuite des activités de pêche pendant une période de douze mois lorsqu'il n'existe aucun argument d'ordre biologique démontrant que la saison de pêche doit être fermée, et de réserver la disposition stipulant l'entrée en vigueur le plus tôt possible de la réglementation après la fin de la réunion de la Commission, tout en permettant la délivrance des permis dans un délai raisonnable.

5.152 Le Comité scientifique fournit des avis à la Commission sur les données et analyses les plus récentes que ses groupes de travail ont présentées et, dans certains cas, sur celles provenant de sources différentes. Il est peu probable qu'un changement d'environ un mois apporté à la saison de pêche vienne modifier cet avis. A l'heure actuelle, le WG-FSA (y compris le WG-IMALF *ad hoc*) termine ses travaux deux semaines avant la fin de la saison et utilise les données de pêche qui ont été collectées jusqu'à la fin du mois de septembre de la même année. Il est peu probable qu'une période supplémentaire de trois ou quatre semaines perturbe les évaluations actuelles, notamment du fait que la plupart sont à présent fondées sur des évaluations du rendement à long terme annuel ou, dans le cas de *C. gunnari*, comprennent des projections sur deux ans fondées sur de récentes campagnes.